



## COMPTE RENDU DU COLLÈGE DÉPARTEMENTAL FDVA2 DU RHÔNE

Lundi 20 novembre 2023

### Membres présents :

Vanina Nicoli, Préfète, Secrétaire Générale, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances,

Florestan Groult, Métropole de Lyon, Vice-président Politique sportive et coordination des animations sportives ; Vie associative

Martine Publié, Conseil départemental, Vice-présidente déléguée à la culture et au tourisme Barthélemy Roy, Chef du SDJES 69

Nicolas Favelier, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse en charge de la vie associative, Délégué Départemental à la Vie Associative du Rhône, SDJES69

Guillaume Vincent, Délégué de la Préfète

Gilles Champion, représentant le Mouvement Associatif

Hervé Crauste, représentant Le Mouvement Associatif

### Membres excusés :

Sylvain Sotton, Maire de Beaujeu, président de l'association départementale des maires ruraux du Rhône

Thomas Rudigoz, Député de la 1ère circonscription du Rhône

### Invités Présents :

Leslie Alegre, Département du Rhône, Cheffe du service Culture et dynamique associative

Roxane Duvernois, Métropole de Lyon

Caroline Maïga, Département du Rhône, Direction développement culturel, sportif et associatif

Florence Gedo, SDJES69, Secrétaire administrative,

Présidée par Mme la Préfète Nicoli, le collège départemental pour le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) dans le Rhône s'est tenu le 20 novembre 2023. Il vise à examiner les résultats de la campagne précédente et à proposer des améliorations pour la prochaine campagne.

Mme la Préfète Nicoli ouvre la séance en rappelant l'importance de diffuser largement les règles du FDVA et de partager les difficultés rencontrées pour mieux préparer la prochaine campagne. Barthélemy Roy informe les membres de

l'annonce de l'augmentation de l'enveloppe FDVA au niveau national et de la tenue prochaine de la commission régionale consultative.

Nicolas Favelier présente les résultats de la campagne précédente du FDVA2 dans le Rhône, soulignant les différences dans la répartition des financements entre la Métropole et le Département. Il insiste sur l'importance de mieux identifier le lieu d'intervention des associations soutenues et de s'assurer de leur accompagnement.

La discussion se concentre ensuite sur les critères d'éligibilité, notamment sur les demandes supérieures à 5 000€ et la nécessité pour les associations de justifier leurs demandes de financement. Les membres proposent d'intégrer ces points dans la note d'orientation et de sensibiliser les associations sur l'importance du bilan financier de leurs actions précédentes.

L'équité de traitement entre les associations de la Métropole de Lyon et celles du Département du Rhône est également abordée, avec des suggestions pour favoriser une rotation dans les financements et pour mieux accompagner les associations rurales et les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les propositions qui ressortent sont celles de l'amélioration de la communication avec les associations, la mise en place de formations supplémentaires et la coordination avec d'autres services pour mieux accompagner les demandeurs. Un calendrier prévisionnel est établi pour la prochaine campagne du FDVA, avec des dates limites de dépôt des dossiers et des étapes clés du processus.

#### **Calendrier FDVA :**

**Dépôt des dossiers :** 1er décembre 2023 au 15 février 2024

Proposition d'une date en visio pour travailler les critères de la fiche d'instruction avant la fin du dépôt des dossiers : 19/01, 2/02 ou 9/02

**29 février :** fin de l'aiguillage entre dossiers régionaux et départementaux

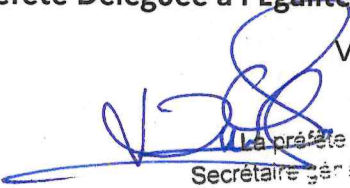
**Entre le 9/04 et 22/04:** Tenue du collège départemental

**30 /04 :** Commission régionale consultative (CRC) finale

**7 /05 :** publication des résultats

**La Préfète, Secrétaire Générale,  
Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances,**

Vanina NICOLI



La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Vanina NICOLI